Information aux familles

Fonctionnement du service communal du transport scolaire
2022/2023

Afin de ne pas perturber le service, les élèves qui empruntent le car scolaire de la Commune de Collinée pour le Collège Vasarely de Collinée, sont tenus de respecter les horaires de passage et les lieux de point de ramassage fixés avec le chauffeur en début d'année scolaire : **tout élève non monté dans le car à l'horaire prévu sera considéré comme absent, le chauffeur n'attendra pas les retardataires.**

- En dehors de ces horaires les enfants sont sous la responsabilité des familles.

- La Mairie Le Mené n'est pas tenue responsable lorsque les élèves utilisent tout autre moyen de transport et elle n'applique aucune réduction pour ces trajets personnels.

- Les élèves doivent se soumettre aux règles de sécurité applicables dans les transports :

1) Port de la ceinture de sécurité obligatoire ;

2) Respect des consignes de sécurité données par chauffeur et imposées par la Législation ;

- La Mairie se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de ces consignes.

- Les élèves doivent respect (obéissance et politesse) envers le chauffeur.

- Tout comportement excessif dans le car, sera signalé aux parents et au Collège par la Mairie Le Mené et pourra faire l'objet d'une exclusion du transport.

- La Commune Le Mené s'engage à informer les familles dans les meilleurs délais en cas de dysfonctionnement ou interruption de service (intempéries, panne, etc …)

Le Maire

+-Gérard DABOUDET

✂ ……

Coupon à signer et à remettre obligatoirement au chauffeur du car avant le 1 juillet 2022– circuit collège Collinée

Nous, soussignés (Nom et prénom des parents) : ……..

Adresse du responsable légal : ……..

Téléphone du responsable légal : ……..

Point de monté de l'élève :…… distance du collège :…….

Mail du responsable légal : ……

Nom et Prénom de (des) l'enfant(s) : ……..

Date de naissance de l'enfant : ……..

Classe fréquentée au Collège :……

Certifions avoir reçu et pris connaissance du fonctionnement du service du Transport scolaire de la Commune de le Mené (Circuit Le Gouray/Collinée) et acceptons de payer par semestre à réception d'un titre l'inscription transport (60€/semestre).

**A …… le ◆◆◆